

Ville du Pouliguen

The coat of arms of the Ville du Pouliguen is a shield-shaped emblem. At the top is a golden crenellated crown. Below the crown is a red horizontal band. The main body of the shield is divided into three horizontal sections. The top section is white with a row of seven golden fleurs-de-lis. The middle section is white with a row of seven golden fleurs-de-lis. The bottom section is white with a golden sailing ship (galleon) on a blue sea. A golden banner at the bottom of the shield contains the Latin motto "DVC IN ALIVM".

**Procès-verbal
du Conseil Municipal**

21 octobre 2022

ORDRE du JOUR

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre à dix-neuf heures, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 octobre 2022.

Etaient présents : M. Norbert SAMAMA, Maire ; Mme Fabienne LE HÉNO, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Erika ETIENNE, Mme Marion LALOUE, M. Raphaël THIOLLIER, M. Alain GUICHARD, M. Patrick GUÉGUEN, M. Jean-Loup CHATELLIER, M. Philippe DELAVERGNE, Mme Nathalie BODELLE, Mme Armelle SAMZUN, M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Nicolas PALLIER.

Excusés : M. Didier BRULÉ, Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, M. Frédéric DOUNONT, M. Pierre-André LARIVIÈRE, Mme Réjane DOUNONT, M. Cyrille CARON, Mme Amélie FRÉCHINIÉ, M. Yves LE LEUCH et Mme Valérie GANTHIER ont respectivement donné pouvoir à M. Hervé HOGOMMAT, M. Alain GUICHARD, M. Patrick GUÉGUEN, M. Raphaël THIOLLIER, Mme Marion LALOUE, Mme Fabienne LE HÉNO, Mme Armelle SAMZUN, Mme Christine MAITZNER et M. Nicolas PALLIER.

Absent : Mme Manon JAOUEN FREDOU.

1. Plan de sobriété énergétique applicable aux services municipaux, aux associations et occupants des bâtiments municipaux
2. Modification de statut du SYDELA
3. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique
4. Contrat territorial global CAF et déclinaison communale

Ouverture de la séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Excusés : M. Didier BRULÉ, pouvoir à M. Hervé HOGOMMAT
Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, pouvoir à M. Alain GUICHARD
M. Frédéric DOUNONT, pouvoir à M. Patrick GUÉGUEN
M. Pierre-André LARIVIÈRE, pouvoir à M. Raphaël THIOILLIER
M. Réjane DOUNONT, pouvoir à Mme Marion LALOUE
M. Cyrille CARON, pouvoir à Mme Fabienne LE HÉNO
Mme Amélie FRÉCHINIÉ, pouvoir à Mme Armelle SAMZUN
Mme Manon JAOUEN, pouvoir à Mme Erika ETIENNE
M. Yves LE LEUCH, pouvoir à Mme Christine MAITZNER
Mme Valérie GANTHIER, pouvoir à M. Nicolas PALLIER

Absents : /

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 20 mai 2022, 4 juillet 2022, 9 septembre 2022 et 28 septembre 2022.

Présentation du projet de territoire de Cap Atlantique par M. Nicolas CRIAUD, président de Cap Atlantique et M. Philippe DEL SOCORRO, directeur général de Cap Atlantique.

Mme LE HENO remercie M. CRIAUD pour cette présentation qui est faite auprès des communes, mais s'interroge sur la manière dont va être portée ce document auprès des usagers.

M. le Maire pense qu'il est effectivement très important d'aller rencontrer la population par le biais de réunions publiques.

M. CRIAUD donne lors de ces présentations en conseil municipal des informations sur Cap Atlantique afin que chacun soit ambassadeur et puisse être en capacité au quotidien d'expliquer ce qui est prévu et connaître les échéances. Les documents seront rendus accessibles à tous les élus afin qu'ils puissent accéder à l'information qu'ils souhaitent.

Chaque année un rendez-vous de l'agglo de Cap Atlantique doit être organisé sur une thématique. Ce rendez-vous ne doit pas être ouvert qu'aux élus de Cap Atlantique, mais aussi aux secteurs de l'économie ou de l'habitat et à la population.

Cap Atlantique peut aussi être présent physiquement lors de manifestations sur différents thèmes comme par exemple la mobilité vélo, la gestion des déchets, l'assainissement, la culture...

L'idée est de rayonner sur l'ensemble du territoire. M. CRIAUD donne l'exemple de Claude BODET, maire de la commune de Saint Lyphard qui lors du forum des associations a sollicité la présence de Cap Atlantique pour y tenir un stand ce qui a également été le cas lors de la journée douce dans les marais salants.

M. Raphaël THIOILLIER remercie M. le Président de Cap Atlantique pour sa présentation. Le contrat local de santé, le parcours résidentiel et la coordination des services vers l'habitant ont été évoqués. Ces trois sujets font écho à une identification du territoire, qui est le vieillissement, puisque 9 des 10

communes avec l'indice de vieillissement le plus élevé de Loire Atlantique sont sur le territoire de Cap Atlantique.

Le Contrat Local de Santé est clairement une piste sur laquelle on doit s'appuyer mais M. THIOILLIER évoque également le parcours résidentiel parce que le maintien à domicile aujourd'hui reste la dynamique forte de l'ARS et de l'approche santé au niveau national.

M. THIOILLIER souhaite savoir comment Cap Atlantique intègre ce sujet, qui pour lui est essentiel et pas forcément visible dans le document et comment les différents organismes (CLIC, CCAS,...) qui sont acteurs de terrain sont intégrés dans le projet de territoire de Cap Atlantique.

M. Nicolas CRIAUD rappelle que lorsque l'on parle du vieillissement de la population, on intègre beaucoup de politiques publiques qui ne sont pas toutes au niveau de l'intercommunalité mais plutôt nationales.

Mais le point primordial pour Cap Atlantique concernant le vieillissement de la population c'est d'être en capacité d'avoir des services à domicile par le biais du logement puisque le choix qui est fait c'est de rester le plus longtemps à domicile. Les chiffres le prouvent puisque la moyenne d'âge dans les EHPAD est de 95 ans.

Aujourd'hui les aidants et soignants sont les travailleurs essentiels, c'est pour cette raison qu'il faut être capable de leur offrir du logement sur le territoire pour éviter aux aînés du territoire de se retrouver dans des situations difficiles.

M. le Maire tient à ce que soit appréhendé le projet de territoire comme un projet évolutif parce que lors du travail sur le contrat territorial de santé qui va faire un état des lieux de tous les organismes qui seront en capacité de travailler autour du vieillissement de la population, au-delà de la dynamique du logement, il va aussi falloir emprunter la dynamique de la formation, de l'emploi et des structures existantes sans compter que la loi sur le vieillissement viendra forcément impacter le projet de territoire ainsi que l'évolution démographique.

M. le Maire pense que le projet de territoire est là pour nous interpeller.

M. le Maire remercie M. CRIAUD et M. DEL SOCORRO pour cette présentation.
Il propose aux élus de passer à la lecture des délibérations.

Demande de parole et de déclaration de M. DORÉ pour le groupe « Ensemble pour le Pouliguen » concernant le règlement intérieur du Conseil municipal.

Demande non accordée par M. le Maire en raison de sa non-inscription à l'ordre du jour du conseil municipal étant précisé que le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Les groupes de la minorité « Ensemble pour Le Pouliguen » et « Le Pouliguen Authentique » quittent le Conseil municipal.

Le quorum n'étant plus atteint, M. le Maire met fin à la séance à 20h15 et annonce que le conseil municipal se réunira à nouveau très prochainement.

Le Maire,

Norbert SAMAMA

